

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Ignace Denuette
Madame la conseillère :	Nathalie Auger

formant quorum sous la présidence de :  
Monsieur le maire Georges Décarie

Absente : Madame la conseillère : Carole Tremblay

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2015
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de décembre 2015
- 1.4 Autorisation des dépenses incompressibles
- 1.5 Confirmer l'embauche permanente du directeur général et secrétaire-trésorier
- 1.6 Autorisation de signature de l'entente d'utilisation des VLAN numéros 751, 753 et 758 à des fins de transport de flux Internet
- 1.7 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominique

### **2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Entériner la libération d'un montant retenu sur le paiement numéro 10 à Construction Raynald Tisseur inc., construction de la caserne incendie
- 2.2 Démission de monsieur Raymond Paiement, à titre de pompier volontaire
- 2.3 Modification des conditions du personnel du Service de la prévention des incendies et du Service de premiers répondants

### **3 TRANSPORTS**

- 3.1 Achat de fleurs et végétaux

### **4 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Gestion des recyclables
- 4.2 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 2013-376 relatif à la compensation pour le service des ordures

### **5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **6. LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1 Adoption du règlement numéro 2016-390 modifiant l'article 2 *Heures d'ouverture* du règlement numéro 2002-244 relatif à la tarification et à l'utilisation des services de la bibliothèque municipale
- 6.2 Aide financière à la Maison des jeunes de la Vallée de la Rouge

### **7. DÉPÔT DES RAPPORTS**

- 7.1 Service de la prévention des incendies
- 7.2 Service des travaux publics

- 7.3 Service de l'urbanisme
- 7.4 Service des loisirs

**8. INFORMATION DES ÉLUS**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution 2016.01.001**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.002**  
**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2015**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2015, tels que présentés.

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.003**  
**Autorisation de paiement des comptes du mois de décembre 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes du mois de décembre 2015 selon
    - o la liste des chèques totalisant 349 281,72 \$
    - o les prélèvements totalisant 5 352,79 \$
- Pour un GRAND TOTAL de 354 634,51 \$

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.004**  
**Autorisation des dépenses incompressibles**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT que ces dépenses doivent être approuvées par le conseil;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à en effectuer le paiement selon, soit la date d'échéance, soit les modalités prévues par la dépense.

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :**

- Rémunération
- Charges sociales
- Téléphone et Internet

- Sûreté du Québec
- Électricité
- Intérêts sur emprunts
- Remboursements des emprunts
- Quotes-parts (MRC, Régie intermunicipale, supralocaux).

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.005**

**Confirmer l'embauche permanente du directeur général et secrétaire-trésorier**

CONSIDÉRANT la résolution 2015.05.134 relative à l'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que le conseil s'était prévalu d'une période de probation de six (6) mois et se terminant le 6 janvier 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de confirmer l'embauche permanente de monsieur François St-Amour à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.006**

**Autorisation de signature de l'entente d'utilisation des VLAN numéros 751, 753 et 758 à des fins de transport de flux Internet**

CONSIDÉRANT le projet d'entente proposé par la MRC d'Antoine-Labelle relative à l'utilisation des VLAN numéros 751, 753 et 758, par Communautel inc. pour le déploiement du service Internet aux citoyens situés sur le territoire de Nominique;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'accepter le projet d'entente tel que proposé et d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente portant sur la permission d'utilisation des VLAN numéros 751, 753 et 758 à des fins de transport de flux Internet.

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.007**

**Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominique**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominique est administré par un conseil d'administration dont trois (3) membres sont nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mandats de madame Huguette Champagne et de monsieur Bernard Drouin, à titre de représentants, sont terminés;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Drouin à ce que son mandat soit reconduit;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de nommer monsieur Bernard Drouin à titre de représentant de la Municipalité pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominique, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.008**

**Entériner la libération d'un montant retenu sur le paiement numéro 10 à Construction Raynald Tisseur inc., construction de la caserne incendie**

CONSIDÉRANT la résolution 2015.12.302, autorisant le paiement numéro 10 à Construction Raynald Tisseur inc., moins une retenue en raison de travaux non exécutés;

CONSIDÉRANT que certains travaux sont réalisés et qu'il y a lieu de verser un montant de ladite retenue;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'entériner la libération d'un montant de sept cent cinquante dollars (750 \$), plus les taxes applicables, du montant retenu au paiement numéro 10, à Construction Raynald Tisseur inc.

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.009**

**Démission de monsieur Raymond Paiement, à titre de pompier volontaire**

CONSIDÉRANT la lettre de démission transmise le 10 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU :

D'accepter la démission de monsieur Raymond Paiement et conséquemment de mettre fin à son lien d'emploi à titre de pompier volontaire, à la date effective de son départ, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

De remercier monsieur Paiement pour ses services à la Municipalité depuis le 14 juillet 1997, pour son excellent travail, sa collaboration et son intérêt manifesté envers la Municipalité.

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.010**

**Modification des conditions du personnel du Service de la prévention des incendies et du Service de premiers répondants**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'augmenter les montants versés aux officiers, aux pompiers et aux premiers répondants dans l'exercice de leur fonction. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les salaires sont les suivants :

Premiers répondants	18,00 \$
Pompiers (moins de 5 ans)	18,00 \$
Pompiers (plus de 5 ans)	23,00 \$
Lieutenants	25,63 \$
Lieutenant responsable des premiers répondants	26,88 \$
Directeur adjoint	27,88 \$
Directeur	27,88 \$

Allocations versées pour les pratiques (officiers, pompiers, premiers répondants) : 50 \$ par pratique.

Premiers répondants : Une allocation de 30 \$/jour pour la garde de fins de semaine (samedi et dimanche) sera versée aux deux personnes de garde.

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.011**  
**Achat de fleurs et végétaux**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de fleurs, vivaces et annuelles, d'arbres et d'arbustes et de paniers, pour la saison 2016, chez Multi-Services ML, pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.012**  
**Gestion des recyclables**

CONSIDÉRANT que l'entente avec Recyclage Jorg inc. portant sur les coûts d'opération et de transbordement des matières recyclables est à échéance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre de Tricentris, centre de tri;

CONSIDÉRANT l'offre de Recyclage Jorg inc. pour le renouvellement de ladite entente;

CONSIDÉRANT que cette offre est plus économique et avantageuse pour la Municipalité par rapport au transbordement des matières recyclables vers la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Recyclage Jorg inc., au montant de soixante-quatre dollars (64,00 \$) la tonne métrique, plus les taxes applicables, pour les coûts d'opération et de transbordement des matières recyclables à Tricentris, centre de tri, situé à Lachute.

L'entente est pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

**Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 2013-376 relatif à la compensation pour le service des ordures**

MONSIEUR GAÉTAN LACELLE donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant le règlement numéro 2013-376 relatif à la compensation pour le service des ordures afin d'ajouter les montants à imposer aux commerçants desservis.

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE**

**Règlement numéro 2016-390 modifiant l'article 2 Heures d'ouverture du règlement numéro 2002-244 relatif à la tarification et à l'utilisation de la bibliothèque municipale**

ATTENDU que les heures d'ouverture de la bibliothèque sont définies à l'article 2 du règlement numéro 2002-244 relatif à la tarification et à l'utilisation de la bibliothèque municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les heures d'ouverture afin d'offrir plus de plages horaires pour les usagers;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2015;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :**

L'article 2 *Heures d'ouverture* du règlement numéro 2002-244 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

À compter du 24 janvier 2016, les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale sont :

Lundi :	Fermé
Mardi :	10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Mercredi :	10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Jeudi :	10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi :	13 h à 20 h 30
Samedi :	9 h à 12 h
Dimanche :	Fermé

Les heures d'ouverture pourront être modifiées par résolution du conseil.

**ARTICLE 3 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil de la municipalité de Nominuingue, lors de sa séance tenue le onzième jour de janvier deux mille quinze (11 janvier 2016).

---

Georges Décarie  
Maire

---

François St-Amour, ing.  
Directeur général

Avis de motion : 14 décembre 2015  
Adoption : 11 janvier 2016  
Avis public : 13 janvier 2016

**Résolution 2016.01.013**

**Adoption du règlement numéro 2016-390 modifiant l'article 2 Heures d'ouverture du règlement numéro 2002-244 relatif à la tarification et à l'utilisation des services de la bibliothèque municipale**

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2016-390 modifiant l'article 2 *Heures d'ouverture* du règlement numéro 2002-244 relatif à la tarification et à l'utilisation des services de la bibliothèque municipale, tel que présenté.

ADOPTÉE

**Résolution 2016.01.014**

**Aide financière à la Maison des jeunes de la Vallée de la Rouge**

Madame Nathalie Auger se retire des délibérations, déclarant son intérêt.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite encourager et maintenir une Maison des jeunes à Nominigüe;

CONSIDÉRANT qu'un montant de douze mille dollars (12 000 \$) a été prévu au budget 2016 afin d'aider financièrement cet organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de douze mille dollars (12 000 \$), à la Maison des jeunes de la Vallée de la Rouge inc., pour l'année 2016, à être versée en douze versements consécutifs de mille dollars (1 000 \$) chacun, à compter de janvier 2016 jusqu'en décembre 2016.

ADOPTÉE

**Dépôt des rapports**

**Service de la prévention des incendies**

[Dépôt du rapport mensuel de décembre 2015 relatif aux statistiques des interventions du Service de la prévention des incendies.](#)

**Service des travaux publics**

[Dépôt du rapport des travaux effectués en décembre 2015 par le Service des travaux publics.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois de décembre 2015.](#)

**Service de l'urbanisme**

[Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme concernant les permis émis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.](#)

**Service des loisirs**

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

**Résolution 2016.01.015**

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominigüe, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Georges Décarie  
Maire

\*\*\*\*\*

---

Georges Décarie  
Maire

---

François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*